

Bruxelles, le 28 fevrier 1985

NOTE BIO COM (85) 79 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

432

=====

REUNION DE LA COMMISSION DU 27 FEVRIER

=====

RELATIONS EXTERIEURES

=====

Au cours de sa reunion du 27 fevrier la Commission a approuve des directives de negociation sur la position a adopter par la Communaute dans les negociations internationales concernant l'adaptation de certaines dispositions du Consensus OCDE sur les credits a l'exportation. La Commission propose au Conseil de l'autoriser a negocier un relevement modeste du montant de liberalite des credits d'aide liee dans le cadre de l'arrangement et a demande que des etudes sur l'evolution et les implications des credits d'aide liee soient entreprises par le secretariat de l'OCDE.

La Commission a egalement arrete un calendrier pour la preparation du nouveau Round de Negotiations.

Toujours sous le chapitre des relations exterieures la Commission a eu une premiere discussion sur une recommandation de la Commission au Conseil concernant l'ouverture de negociations avec le Costa Rica, le Guatemala, l'Honduras, le Nicaragua et l'El Salvador, reunis dans le traite general de l'integration economique sectorielle americaine, et le Panama en vue de la conclusion d'un accord de cooperation. Cette discussion sera poursuivie au cours de la reunion de la semaine prochaine.

La Commission a egalement decide d'informer le Conseil qu'elle souhaite mettre fin a la procedure actuellement appliquee pour l'application des Protocoles financiers avec les pays de la Mediterranee. Cette procedure a ete etabli a titre provisoire il y a 6 ans et acceptee par la Commission en partant de l'idee qu'il s'agissait d'une solution provisoire, La Commission demandera au Conseil de reprendre d'urgence l'examen de sa proposition originale qui prevoyait que la Commission puisse executer les projets n'ayant pas recueillis une majorite qualifiee contraire au sein du Comite assistant la Commission (le Conseil pouvant cependant, en l'absence d'un avis favorable du Comite, prendre une decision differente dans un delai de 2 mois). Si le Conseil ne parvient pas a se mettre d'accord sur une procedure definitive dans les 3 mois, la Commission adoptera une position qui s'inspire de la procedure qu'elle a proposee.

La Commission a egalement approuve la position prise au sujet des resultats du panel GATT concernant les agrumes. Son soucis majeur dans cette affaire est que, si le rapport du panel devait etre adopte, ceci constituerait un precedent dans la jurisprudence du GATT et pourrait affecter la base de notre accord de libre-echange avec les pays de l'AELE et la convention de Lome.

ACIER

====

La Commission a arrêté les nouveaux prix minima pour les produits sidérurgiques. Ces prix représentent une augmentation de 7 à 9 ECU la T selon le produit. Cette augmentation se justifie par l'évolution des coûts rapides et inattendus de certaines matières premières, en raison de la hausse du dollar ainsi que par la situation des principaux secteurs consommateurs d'acier.

ENERGIE

=====

La Commission a accepté une nouvelle communication sur la situation de l'industrie du raffinage. Cette communication confirme le bien-fondé de la politique suivie jusqu'à présent consistant à indiquer un objectif de capacité installée au niveau de la Communauté pour 1990 et à laisser ensuite les entreprises adopter individuellement l'ensemble des capacités dont elles disposent à la demande prévue de produits pétroliers. L'objectif estimé par la Commission est de 550 mio t de capacités. Tout laisse prévoir que cet objectif sera atteint dans les délais prévus.

CONSEIL

=====

La Commission s'est félicitée des résultats du Conseil Agriculture et de la part constructive que la Commission a jouée dans la mise au point des solutions en matière viti-vinicole et produits laitiers.

Enfin, la Commission a procédé à un examen du programme de travail de la Commission que le Président Delors soumettra au Parlement le 12 mars prochain.

Amitiés,
H. PAEMEN, COMEUR, *YH*